

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024



ID : 001-200070118-20240702-DEL_24_07_02_12-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 19

Représentés : 5

Absents : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

N°2024/07/02/12 – Autorisation de signer le marché de fourniture et pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activités

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédure adaptée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 23 février 2024 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 21 mai 2024, après réunion de la CEO,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature du marché, passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (avec montant maximal), relatif à la fourniture et pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activités de la CCVSC.

La rémunération de l'accord-cadre se fait sur la base de prix unitaires. Les prix sont révisibles sur chaque état d'acompte.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximal), ainsi que l'ensemble des bons de commandes, relatifs à la fourniture et pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activités de la CCVSC avec la société BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ SIGNAUX – 14 rue Robert Schwint – 25770 CHEMAUDIN ET VAUX – SIRET 883 449 464 00048 pour un montant de 47 596,70 € HT soit 57 116,40 € TTC suivant le détail quantitatif estimatif de la consultation.

L'accord-cadre prévoit un montant maximal de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC par an.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu de sa date de notification pour une durée d'un an, pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'un an (durée maximale de 4 ans).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 2 juillet 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX